

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE

Le 7 décembre 2022

Séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 7^e jour du mois de décembre 2022 à 20h à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Michel Labbé
Monsieur Frédéric Bonin
Monsieur Alex Chabot
Madame Brigitte Claveau
Monsieur Roger Bélanger
Monsieur Stéphane Leblond

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le Directeur général est aussi présent.

RÉS. : 2212-147

ORDRE DU JOUR

- Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert :
- 1.- Moment de réflexion;
 - 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 - 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1 Discussion et adoption du procès-verbal du 2 novembre 2022;
 - 4.- Administration et gestion financière :
 - 4.1 Comptes à payer;
 - 4.1.1 Comptes à payer (Loisirs et culture);
 - 4.2 Date de l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget 2023;
 - 4.3 Date de l'assemblée spéciale pour l'adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2023-2025;
 - 4.4 Entretien ménager – Édifice municipal;
 - 4.5 Signature des contrats de travail 2023;
 - 4.6 Échelle salariale;
 - 4.7 Affectation à même les excédents accumulés non affectés de la municipalité;
 - 5.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal :
 - 6.- Voirie et enlèvement de la neige :
 - 6.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
 - 6.2 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);
 - 6.3 Ajustement salariales en période hivernale - employés de voirie;
 - 6.4 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);
 - 7.- Sécurité publique et protection incendie :
 - 7.1 Remerciement à Monsieur Stéphane Royer;
 - 8.- Hygiène du milieu :
 - 8.1 Rapport annuel 2021 sur la gestion de l'eau potable;
 - 9.- Aménagement, urbanisme et inspection :
 - 10.- Loisirs et culture :
 - 10.1 Budget « Loisirs et culture » et subvention aux Loisirs de St-Lazare inc.
 - 11.- Varia a) L'Arche le printemps – Demande d'aide financière;
b) Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);
 - 12.- Période de questions;
 - 13.- Levée de la séance.

RÉS. : 2212-148

PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2022

- Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 2 novembre 2022 soit adopté tel que rédigé.

RÉS. : 2212-149

COMPTES À PAYER

- Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le Directeur général, en date du 7 décembre 2022, à l'exception de la partie de ladite liste concernant les « Loisirs et culture » qui fera l'objet d'une résolution distincte :

▪ Administration	19 847,66 \$
▪ Sécurité publique	3 632,19 \$
▪ Transports	49 431,65 \$
▪ Hygiène du milieu	7 263,67 \$

▪ Quote-part	1 320,00 \$
▪ Urbanisme	334,91 \$
▪ Immobilisation	92 845,93 \$
▪ Frais de financement	52 597,68 \$

RÉS. : 2212-150

COMPTES À PAYER – LOISIRS ET CULTURE

À l'égard de la présente question devant être prise en considération par le Conseil, monsieur le conseiller Alex Chabot déclare avoir directement ou indirectement un intérêt dans la question, sa conjointe étant la seule employée de « Les Loisirs de St-Lazare de Bellechasse inc. ». Conséquemment, il s'est abstenu et s'abstiendra de participer aux délibérations, n'as pas tenté et ne tentera d'aucune manière d'influencer le vote et s'abstiendra de voter sur cette question.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
 APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, des membres du Conseil ayant exercé leur droit de vote, monsieur Alex Chabot s'étant abstenu de voter, que soit adoptée la partie de la liste des comptes à payer concernant les « Loisirs et culture » fournie aux membres du Conseil par le directeur général en date du 7 décembre 2022 :

▪ Loisirs et culture	3 854,99 \$
----------------------	-------------

RÉS. : 2212-151

ASSEMBLÉE SPÉCIALE – BUDGET 2023

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
 APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance spéciale prévue pour l'adoption des prévisions budgétaires 2023 soit fixée au 19 décembre 2022 à 19h30.

RÉS. : 2212-152

ASSEMBLÉE SPÉCIALE – PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023-2025

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
 APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance spéciale prévue pour l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2023-2025 soit fixée au 19 décembre 2022 à 19h45.

RÉS. : 2212-153

CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER (ÉDIFICE MUNICIPAL)

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
 APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de renouveler pour 2023, le contrat pour le service d'entretien ménager de l'édifice municipal avec monsieur Tommy Bourrassa.

Que ce renouvellement soit au prix de 1,79\$ du pied carré, pour un montant total de 5 957,12\$ par année plus taxes.

RÉS. : 2212-154

SIGNATURE DES CONTRATS DE TRAVAIL 2023

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé
 APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'autoriser le maire monsieur Martin J. Côté et le directeur général, monsieur Patrick Côté, à signer les contrats de travail 2023 avec les employés de la municipalité de même que l'entente salariale des pompiers 2023.

RÉS. : 2212-155

ÉCHELLE SALARIALE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Alex Chabot
 APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'augmenter le pourcentage d'indexation annuel de l'échelle salariale des employés municipaux d'un montant additionnel de 2,5% pour l'année 2023 et de modifier le document de régie interne à cet effet par cette résolution

RÉS. : 2212-156

AFFECTATION À MÊME LES EXCÉDENTS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS DE LA MUNICIPALITÉ

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
Et UNANIMEMENT RÉSOLU d'affecter à même les excédents accumulés non affectés de la municipalité les éléments suivants pour l'année 2022 :

- 56 000\$ de dépenses du compte GL 02-810-00-414 (puits n° 5);
- 60 000\$ de dépenses du compte GL 02-320-00-622 (réparation de ponceaux.

RÉS. : 2212-157

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité entérine et confirme par la présente résolution la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale.

RÉS. : 2212-158

AJUSTEMENT SALARIALES EN PÉRIODE HIVERNALE – EMPLOYÉS DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QU'en période hivernale, les employés de voiries doivent être disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine pour l'entretien des routes;

CONSIDÉRANT la difficulté à recruter de la main d'œuvre pour effectuer ce travail en tenant compte de ces horaires de travail;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de bonifier le salaire de nos employés de voirie en période hivernale en tenant compte de ces facteurs;

CONSIDÉRANT l'engagement de nos employés actuel envers la municipalité;

En CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par : Monsieur Alex Chabot
APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de majorer le salaire des employés de voirie en période hivernale d'un montant additionnelle de 15% et ce du 1^{er} novembre de chaque année au 30 avril de l'année suivante.

RÉS. : 2212-159

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)
VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION**

Numéro de dossier : CXA83394
Titre du projet : Réfection de deux ponceaux sur le 4^e rang Est (050-ING-2002)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 22 août 2022 au 31 octobre 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;

- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensés (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;

Pour ces motifs, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉS. : 2212-160

REMERCIEMENTS À MONSIEUR STÉPHANE ROYER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane Royer, pompier volontaire et directeur du service incendie de Saint-Lazare, a annoncé au Conseil municipal, lors de sa séance régulière du 5 octobre dernier, sa démission comme directeur du service incendie le 31 décembre 2022;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de remercier monsieur Stéphane Royer pour ces 20 ans de service comme directeur du service incendie.

RÉS. : 2212-161

**BUDGET « LOISIRS ET CULTURE »
ET SUBVENTION AUX LOISIRS DE ST-LAZARE DE BELLECHASSE INC.**

À l'égard de la présente question devant être prise en considération par le Conseil, monsieur le conseiller Alex Chabot déclare avoir directement ou indirectement un intérêt dans la question, sa conjointe étant la seule employée de « Les Loisirs de St-Lazare de Bellechasse inc. ».

Conséquemment, il s'est abstenu et s'abstiendra de participer aux délibérations, n'as pas tenté et ne tentera d'aucune manière d'influencer le vote et s'abstiendra de voter sur cette question.

ATTENDU QUE ce conseil prévoit annuellement, à même les prévisions budgétaires des dépenses au poste budgétaire « Loisirs et culture », lesquelles dépenses comprennent l'ensemble des sommes appelées à être versées par la municipalité à « Les Loisirs de St-Lazare de Bellechasse inc. »;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, des membres du Conseil ayant exercé leur droit de vote, monsieur Alex Chabot s'étant abstenu de voter, de prévoir, à même les prévisions budgétaires équilibrées de l'année financière 2023, des dépenses de 82 288,00\$ au poste budgétaires « Loisirs et culture ».

RÉS. : 2212-162

AIDE FINANCIÈRE – L'ARCHE LE PRINTEMPS

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accorder une aide financière à L'Arche le Printemps, dans le cadre de leur Campagne de financement annuelle, au montant de 100,00\$.

RÉS. : 2212-163

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'identifier deux (2) chemins à prioriser au niveau régional dans le

cadre du Programme PIIRL (Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales), à savoir :

- 4^e rang Ouest
- 6^e rang Ouest

Que ces chemins servent de lien avec d'autres municipalités pour les déplacements sur le territoire de la MRC en fonction des pôles socio-économiques.

De plus, la municipalité de Saint-Lazare tient à rappeler que le 8^e rang et le rang Petit-Buckland sont inscrits au schéma d'aménagement à titre de lien intermunicipal et que, de ce fait, ils doivent également être considérés dans le cadre dudit Programme.

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je, soussigné, Patrick Côté, directeur général et greffier-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Lazare, ce mercredi 7 décembre 2022.

Patrick Côté
Directeur général et greffier-trésorier

RÉS. : 2212-164

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h35.

Martin J. Côté
Maire

Patrick Côté
Directeur général